

# ST BENOIT LA FORET

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 Septembre 2016

L'an deux mille seize, le quinze septembre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le sept septembre deux mille seize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

**Etaient présents (14) :** M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, M. Bruno BRETAUD, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Sylvie JAILLOUX, M. Marc LETANNEAUX, Mme Chantal PACHET, M. André MAULAVÉ, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

**Etait absente (1) :** Mme Delphine LESOURD

---

**Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance.**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-neuf heures, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 02 Juin 2016.  
En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :  
Convention de Mutualisation du service de la Police Municipale.  
Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point.

### **1. Convention de Mutualisation du service de la Police Municipale – 037 210 026/2016 :**

Considérant que depuis 2008, les communes de CHINON, SAINT BENOIT LA FORET et RIVIERE ont décidé de mutualiser les missions du service de Police Municipale de CHINON par une mise à disposition ponctuelle,

Considérant que les Maires des Communes d'AVOINE et de BEAUMONT EN VERON ont fait connaitre leur volonté de mutualiser les services de la Police Municipale de CHINON sur leurs propres territoires,

Il est convenu ce qui suit :

Le schéma de mutualisation adopté par la plupart des communes de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire prévoit la mise en place d'une prestation de police municipale partagée entre les communes volontaires. Il s'agit d'une mutualisation de type horizontale.

La ville de Chinon dès 2008 a accepté de mutualiser les effectifs de police municipale pour les communes limitrophes qui le souhaitent : Rivière et Saint Benoit ont souhaité bénéficier de cette mutualisation.

Les missions initialement prévues ayant évolué et le fait que d'autres communes souhaitent maintenant intégrer le dispositif de services de police mutualisé conduisent à proposer une nouvelle convention de mutualisation.

Il est prévu deux systèmes de facturation :

- Pour la commune de SAINT BENOIT LA FORET, la tarification appliquée sera la même que celle appliquée dans la précédente convention de mutualisation soit 20% des charges de fonctionnement du 5<sup>ème</sup> poste d'agent : Ce coût intègre la rémunération d'un agent titulaire du grade de brigadier de police municipale et ses coûts annexes (vêtements, fournitures, entretien du véhicule, carburant, téléphonie),

- Pour les autres communes : un coût unitaire de service a été calculé et sera facturé en fonction du temps passé,

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE la convention de mutualisation du service de Police Municipale avec les communes d'AVOINE, de BEAUMONT EN VERON, de CHINON et de RIVIERE,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention au nom de la commune de SAINT-BENOIT-LA-FORET,

## **2. Subventions : Associations communales – 037 210 027/2016 :**

- Subvention ESSB : Monsieur le Maire rappelle pourquoi la demande de subvention n'avait pas été présentée au dernier conseil municipal (détérioration du matériel public constatée le lendemain du méchoui du 28 Mai).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Budget Primitif 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

<b>NOM</b>	<b>Subventions 2016</b>
Entente Sportive Saint Benoit	1 825 €
Coopérative Scolaire	374.60 €

## **3. Subvention : Transport Scolaire 2015-2016 – 037 210 028/2016 :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Budget Primitif 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'attribuer :
  - aux parents d'élèves une subvention de 50 € par élève, représentant un tiers du coût annuel acquitté par les familles, au titre du transport scolaire du secondaire de l'année 2015/2016, et sous réserve de l'acquiescement des factures de cantine de l'année scolaire 2015/2016.
- AUTORISE le maire à mandater les subventions,
- DIT que le crédit nécessaire à la dépense est inscrit au budget 2016 – article 6745.

## **4. Bail – Local Maison des Associations – 037 210 029/2016 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme JOUAS, Energéticienne – Praticienne Trame, souhaitant renouveler son bail après une période d'essai de 6 mois.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver le renouvellement de contrat de bail à signer avec Mme JOUAS. Les principales dispositions du bail, qui recueillent l'accord du futur locataire, seraient les suivantes : période de 30 mois, loyer mensuel de 120 € (T.T.C.) charges comprises. Ce contrat de bail débuterait le 1<sup>er</sup> Septembre 2016.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, 12 Pour, 2 Abstentions (Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Sylvie JAILLOUX) :

- renouvelle le contrat de bail à conclure avec Mme JOUAS, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016 pour un loyer mensuel de 120 € TTC (Charges comprises),
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## **5. CCCVL – Convention fourrière communautaire - 037 210 030/2016 :**

Monsieur le Maire expose au conseil que dorénavant la SPA refuse de recueillir les animaux errants et capturés sur la commune, de nouvelles réglementations sanitaires ont été mises en place.

La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire met à disposition des communes membres une fourrière communautaire pour recueillir les chiens et chats adultes trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire communal.

Afin de permettre à la Commune de SAINT BENOIT LA FORET de pouvoir placer, 24 heures après leur capture, les animaux susvisés à la fourrière communautaire, il convient d'établir une convention entre la CC-CVL et la commune au sein de laquelle seront définies les conditions d'utilisation et de gestion de cette fourrière située à SAVIGNY EN VERON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention relative à la fourrière communautaire qui est proposée par la CCCVL,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **6. CCCVL – Attribution de compensation de l'exercice 2015 – 037 210 031/2016 :**

Monsieur le Maire expose,

Les membres de la Commission Locale de Transferts des Charges de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire s'est réunie le 02 Novembre 2015 pour réviser les attributions de compensation 2015.

Le repas des anciens, des communes de l'ex-communauté de Communes Rivière Chinon Saint Benoit La Forêt était pris en charge par le Centre Intercommunal d'Action Sociale, désormais ces repas seront pris en charge par le budget des communes.

Il y a donc lieu de procéder à une modification des calculs des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la modification du calcul de l'attribution de compensation de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,

- approuve le montant de l'Attribution de Compensation alloué à la Commune de SAINT BENOIT LA FORET pour l'exercice 2015, soit 204 188 euros.

## **7. CCCVL – Recomposition du Conseil Communautaire au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 - 037 210 032/2016 :**

Monsieur le Maire expose :

Les dispositions de l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent une recomposition du Conseil Communautaire en cas d'extension du périmètre de la Communauté de Communes à une ou plusieurs communes, ce qui sera le cas de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 avec l'extension du périmètre aux communes d'ANCHE et de CRAVANT LES COTEAUX.

Par délibération du 14 juin 2016, les Conseillers communautaires de la CCCVL ont approuvé le projet d'accord local portant sur un conseil communautaire composé au 1er janvier 2017 de 46 conseillers selon la répartition suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>Nombre de Sièges</b>
CHINON	14
BEAUMONT EN VERON	6
AVOINE	4
HUISMES	3
SAVIGNY EN VERON	3
ST BENOIT LA FORET	2
RIVIERE	2
CRAVANT LES COTEAUX	2
LA ROCHE CLERMAULT	1
MARCAY	1
CINAI	1
ANCHE	1
ST GERMAIN SUR VIENNE	1
SEUILLY	1
LERNE	1
THIZAY	1
CANDES ST MARTIN	1
COUZIERS	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur la nouvelle répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

### **8. ONF – Prévisions de coupes – Exercice 2017 – 037 210 033/2016 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prévisions de coupes telles quelles sont inscrites à l'état d'assiette de l'aménagement en cours.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Décide de valider l'inscription à l'état d'assiette 2017 des parcelles dénommées ci-dessous :

- Parcelles 15 et 16 : Coupe d'amélioration

2. Fixe comme suit la destination des coupes inscrites à l'exercice 2017 :

Les produits seront vendus sur pied, à l'unité de produit ou en bloc, par l'Office National des Forêts, conformément au Code Forestier.

### **9. Questions diverses :**

- Monsieur le Maire présente une synthèse des rapports suivants :
  - o Rapport annuel 2015 du SMICTOM,
  - o Rapport d'activités du SIEIL 2015,
  - o Rapport d'activités Touraine Logement,
  - o Rapport d'activités Région Centre Val de Loire,
  - o Bilan annuel du Syndicat Basse Vallée de l'Indre.
- Lecture : - Carte de remerciements du Sous-Préfet suite à sa venue à ST BENOIT,
- Courrier du Sous-Préfet, rappel : Plan Communal de Sauvegarde à clore rapidement,
- Courrier du Préfet sur la sécurisation des établissements scolaires,
- Courrier de remerciements adressé à M. JOBARD Boulanger, remise effectuée sur l'achat du pain au 14 Juillet,
- Courrier du Trésor Public concernant l'indice de qualité des comptes pour l'exercice 2015, Indice départemental : 17.7/20, Indice obtenu pour la TP de CHINON : 18.1/20, Indice St Benoit la Foret : 19/20,
- Pour information : - Documentation sur la « Loire à Vélo »,
- Stade : Travaux sur l'arroseur, lecture du courrier envoyé concernant l'entretien du stade, courrier de VEOLIA concernant l'augmentation de la consommation d'eau,
- Assainissement Ecole : les travaux sont terminés, avis favorable lors de la visite de conformité du SATESE,
- Une participation de la CCCVL est à l'étude pour l'intervenant musical de l'école communale,
- La réalisation d'un terrain de pétanque et la pose d'un banc seront envisagés aux Petites Landes lors de la prochaine commission,
- Thierry BENOIST informe le Conseil municipal : - De l'avis de tous, le 14 Juillet fut une réussite,
  - La date du concours de pétanque début Septembre est à conserver,
  - Randonnée de la Poire Tapée du 09 Octobre passera par St Benoit,
  - 23 Octobre : Prévoir pot pour le rallye « Cabriolet de Touraine »,
- Sabrina MEYER informe le Conseil Municipal des soirées organisées par le Foot, 1<sup>er</sup> Octobre : Moules/frites, 22 Octobre : Concours de Belote, 26 Novembre : Théâtre,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21 H 00.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 21 Septembre 2016

Le Secrétaire de séance,  
**Sabrina MEYER**

Le Maire,  
**Didier GUILBAULT**

